



LUCENS-INFO



Table des matières

Le clin d'œil du Syndic	page	3-4
Manifestations locales	page	5
Nouvelles collaboratrices - Bienvenue !	page	6
Départs de l'Administration communale	page	7
Nouvelle brochure communale - Période 2018-2022	page	8
Cartes journalières "Flexicard" - Nouveaux tarifs 2018	page	9
Objets perdus/trouvés	page	9
Course des "70 ans et plus " - 27 juillet 2017	pages	10-11
Je respecte mon voisin !	page	12
Drones	page	12
Protégez votre domicile !	pages	13-14
Déchetterie	page	15
Utile	page	16

"Le clin d'œil du Syndic"

Fusion ne veut pas dire perte d'identité

Lors d'une fusion entre communes, les plus grandes craintes des habitants sont de perdre leur identité et leur autonomie dans l'organisation de fêtes locales. Ces craintes sont encore plus grandes lorsqu'il s'agit d'une fusion entre petits villages et grande commune.



Au terme des huit premiers mois de fusion, je crois pouvoir dire qu'il n'en est rien ! Comme les autres années, les sociétés des villages ont organisé leurs traditionnelles fêtes. La Municipalité encourage ces rencontres et les soutient !

Plusieurs municipaux ont mis la main à la pâte pour aider les organisateurs, que ce soit lors de la journée Pizzas à Cremin ou la course de caisses à savon à Sarzens. Sur chaque site, nous avons rencontré des habitants de tous les villages, intéressés et ouverts à ce qui se fait chez le voisin.

Il en a été de même pour notre fête nationale, plusieurs villages ont organisé cette fête hautement symbolique qui marque la volonté d'être ensemble et de partager un feu de joie, dans une ambiance de grande convivialité.

Comme à son habitude, l'ouverture des festivités s'est faite le 31 juillet à Lucens, sur les hauts du village, dans le cadre magnifique du refuge, puis le lendemain 1^{er} août, des feux ont été préparés à Chesalles-sur-Moudon et à Forel-sur-Lucens, à Cremin, une soirée "rencontre" pour les habitants dans la nouvelle salle villageoise. Sur ces différents sites, les organisateurs ont accueilli les habitants de tous les villages en toute convivialité et avec une envie de mieux se connaître et de fraterniser.

La Municipalité félicite vivement les jeunesses de Lucens et de BCS (*Brenles-Chesalles-Sarzens*) pour la parfaite organisation de ces soirées de communion nationale.

La réussite de ces journées ou du 1^{er} août prouve que l'on peut organiser des fêtes sur plusieurs sites de notre nouvelle commune, avec la participation des habitants de tous les villages fusionnés. Mais pour que cela fonctionne, il faut avoir l'envie de s'ouvrir aux autres, la volonté de fraterniser avec ses voisins et surtout l'envie de participer aux festivités que chaque société organise.

La Municipalité essaie d'être représentée à toutes ces soirées par la présence d'un de ses membres ou en mettant les mains à la pâte pour un coup de pouce en cuisine.

Pour avoir participé activement à plusieurs organisations, au nom de la Municipalité, je peux le dire, la fusion est réalisée, elle existe et dorénavant, c'est à nous, habitants de cette nouvelle commune de Lucens de la faire vivre et de faire de cette fusion une réussite régionale pour le bien de tous.

Le Syndic, Patrick Gavillet

Manifestations locales

- ♪ Samedi 23 septembre 2017 de 09h30 à 16h00 : Tir de clôture à Brenles ;
- ♪ Samedi 14 octobre 2017 à 20h00 : Concert - Spectacle de slam et contes à la Grande Salle de Lucens, par le Chœur mixte Chantebroye ;
- ♪ Lundi 6 novembre 2017, dès 20h00 : Jardin des Parents, espace de réflexion et et d'échange au Casino-Stand, par l' APE ;
- ♪ Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 novembre 2017, dès 10h00 : Expo d'art et peinture au Centre paroissial, par la SDL ;
- ♪ Samedi 11 novembre 2017, dès 9h00 : Vente paroissiale à la Grande Salle de Lucens par la Paroisse Curtilles-Lucens ;
- ♪ Samedi 18 novembre 2017 à 20h00 : Soirée Ste-Cécile de l'Harmonie l'Abeille à la Grande Salle de Lucens ;
- ♪ Dimanche 19 novembre 2017 à 17h00 ; Concert caritatif en faveur de la Ligue contre le cancer à la Grande Salle de Lucens, par le Brass Band Junior Vaudois ;
- ♪ Jeudi 30 novembre 2017 à 20h00 : Loto de l'Harmonie l'Abeille à la Grande Salle de Lucens ;
- ♪ Samedi 2 décembre 2017, dès 8h00 : Vente de Couronnes de l'Avent sur la Place de la Couronne, par l'APE ;
- ♪ Samedi 2 décembre 2017 dès 9h00 : Téléthon sur la Place de la Couronne, par la SDL ;
- ♪ Vendredi 8 et samedi 9 décembre 2017 à 20h00 : Soirées annuelles de gymnastique de la FSG Lucens à la Grande Salle de Lucens;
- ♪ Jeudi 14 décembre 2017 dès 11h30 : Repas des Aînés à la Grande salle de Lucens, offert par la Municipalité.

Nouvelles collaboratrices – Bienvenue !

La Municipalité a accueilli deux nouvelles collaboratrices au sein de l'Administration communale. La Municipalité et le personnel communal leur souhaitent la bienvenue.



Chantal Gallego, Secteur Accueil

Dès le 15 juillet 2017

Yasemin Güzelaydin,
Bourse communale
(remplacement congé maternité)

Dès le 15 août 2017



Départs de l'administration communale !

A l'issue du remplacement de la responsable du secteur Accueil, Madame Christel Schüpbach termine son mandat. Nous lui souhaitons plein succès dans la suite de sa vie professionnelle !

Christel Schüpbach



Nous tenons à remercier notre apprentie de 3^{ème} année, Manuela Caputo, qui est arrivée au terme de son apprentissage, au sein de l'Administration communale de Lucens en juillet dernier.

Nous lui souhaitons plein succès dans la suite de sa vie professionnelle !



Manuela Caputo

La Municipalité de Lucens a pris l'initiative de rééditer une brochure d'informations destinée à tous les habitants, nouveaux arrivants, commerçants, sociétés et visiteurs, en collaboration avec la maison d'édition inEDIT Publications SA.

Cette plaquette a pour buts principaux de :

- Contribuer à faire mieux connaître notre commune et permettre à ses habitants de participer d'une manière active aux différentes associations et sociétés communales ;
- Apporter aux lecteurs l'information nécessaire à la vie communale, associative ou privée ;
- Donner aux entreprises et commerces de la commune l'occasion de présenter leurs activités au moyen de supports publicitaires.

Cette publication sera distribuée gratuitement à tous les ménages de la Commune de Lucens, ainsi qu'aux nouveaux habitants.



Cartes journalières « Flexicard »- Nouveaux tarifs dès 2018

Suite à l'augmentation des tarifs des CFF, l'Administration communale a adapté les tarifs des cartes journalières. Dès lors, dès le 1^{er} janvier 2018, les tarifs seront les suivants :

Habitants des Communes de Lucens et Curtilles : Fr. 40.00

Habitants hors de la Commune de Lucens : Fr. 50.00



Objets perdus/trouvés

Nous vous rappelons que les objets perdus/trouvés se trouvent à la réception au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif. Si vous trouvez ou si vous avez perdu un objet, n'hésitez pas à vous rendre à notre bureau.



Nous avons un bon nombre de clés et quelques téléphones portables en attente. Ces objets sont détruits après une année, dès lors, nous vous invitons à vous rendre dans nos bureaux si un objet vous manque.

Course des "70 ans et plus" - 27 juillet 2017

La course des "70 ans et plus" offerte par la Commune de Lucens a eu lieu le 27 juillet dernier. Voici quelques photos de cette magnifique journée.





Je respecte mon voisin !

Nous vous rappelons l'article 20 du règlement de police de la Commune de Lucens :

Ordre et tranquillité publics : *"Pendant les jours de repos public, tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui et toute activité intérieure et extérieure bruyante, telle que l'emploi de tondeuse à gazon par exemple, sont interdits."*

Drones

Drones et modèles réduits : modification de l'ordonnance.

Une autorisation de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) sera désormais obligatoire pour faire voler des drones ou des modèles réduits à moins de 100m d'un rassemblement de personnes. Le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé la modification de l'ordonnance sur les aéronefs de catégories spéciales. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} août 2014.

Il sera désormais interdit d'utiliser des modèles réduits d'aéronefs ou des drones entre 500gr et 30kg à moins de 100m de rassemblements de personnes en plein air sans une autorisation de l'OFAC. Depuis le 1^{er} août prochain, les demandes devront être adressées à l'OFAC.

Une autorisation pourra être délivrée à condition que toutes les dispositions soient prises pour éviter que des tiers ne soient mis en danger en cas de problème technique affectant l'aéronef, la station au sol ou la liaison de données. L'OFAC vérifiera la validité des mesures préventives et la fiabilité des systèmes sur la base des normes en vigueur dans l'aviation.

L'objectif de cette modification de l'ordonnance répond à une préoccupation de la population face à la croissance du nombre des drones dans le ciel suisse.

Pour rappel, l'utilisation de modèles réduits ou de drones d'un poids supérieur à 30kg ou pilotés hors contact visuel direct fait déjà l'objet d'une autorisation spéciale de l'OFAC.



Protégez votre domicile !

Les cambriolages d'habitations ne doivent pas être une fatalité. Un cambrioleur ne va que très rarement observer et étudier longuement sa cible. Il veut agir le plus vite possible et le moindre élément perturbateur peut le dissuader. Voici quelques mesures simples de protection à mettre en place.



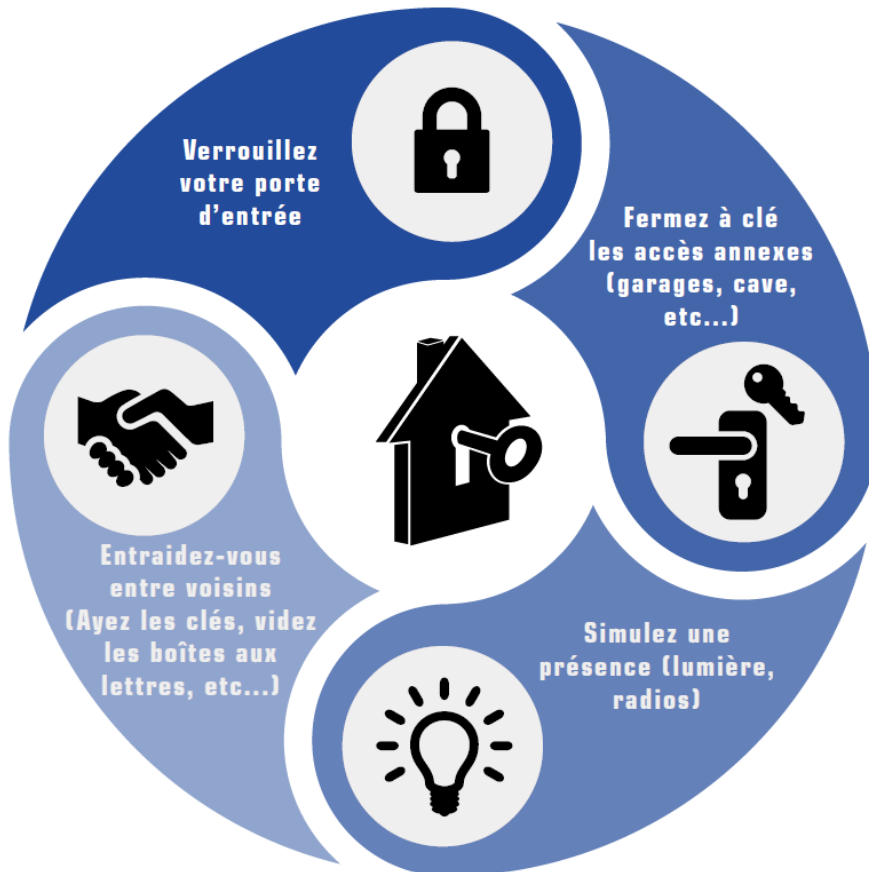
Quelques conseils :

- Fermez portes et fenêtres, y compris des pièces annexes (caves, garages, etc.) et même lorsque vous êtes chez vous ;
- Mettez vos valeurs à l'abri ;
- Simulez une présence lumière, radio et un peu de désordre...;
- Choisissez du matériel résistant ;
- Protégez vos baies vitrées et fenêtres, en posant des verrous ;
- Installez des détecteurs de mouvements sur toutes les façades qui enclenchent un éclairage ;
- Faites poser au minimum une rosace sur le cylindre de votre porte, c'est une solution peu coûteuse ;
- Transmettez rapidement toutes les informations utiles à la police (117).

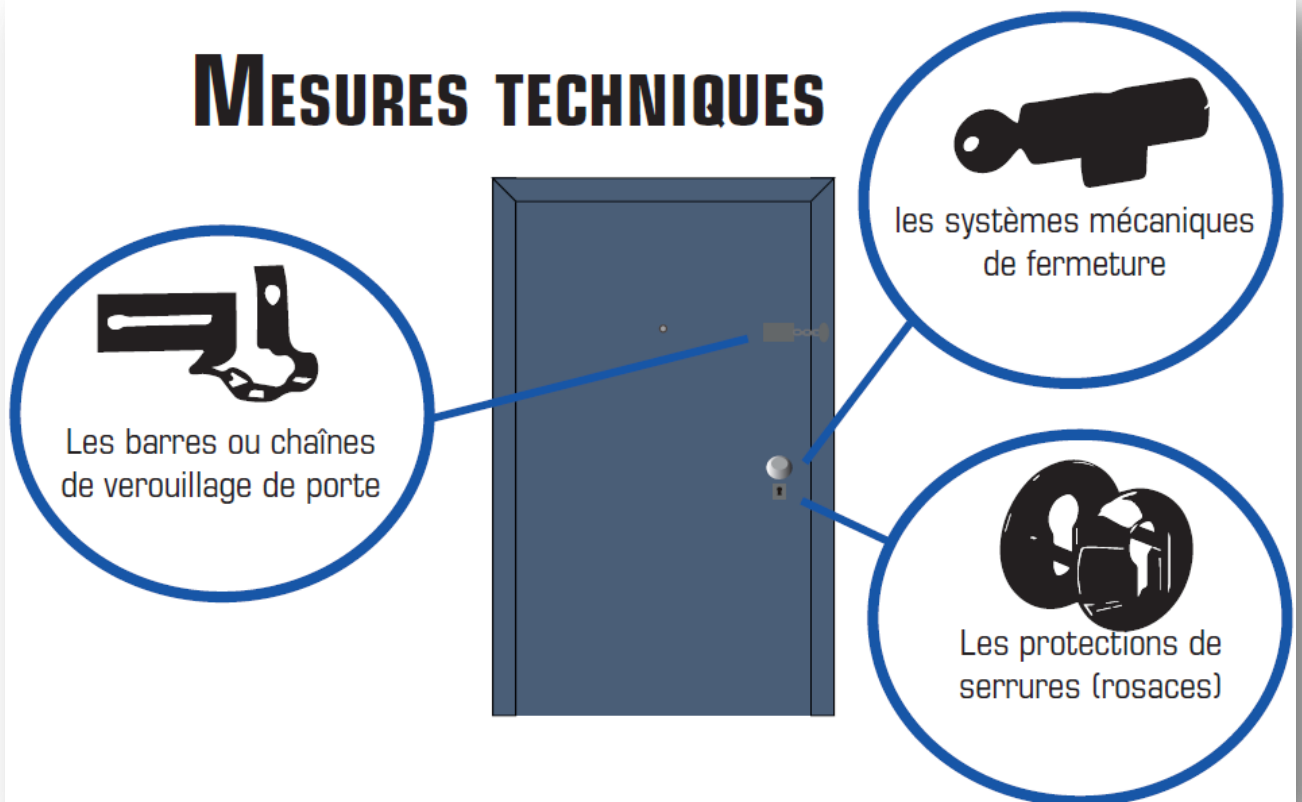
2

minutes, c'est le temps qu'il faut à un cambrioleur pour forcer une fenêtre ou une porte.

Mesures organisationnelles



MESURES TECHNIQUES



Praz-la-Mort

Horaires d'ouverture

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi : 09h30 - 11h30

Mardi : Fermé

Mercredi : 13h15 - 18h00

Jeudi : Fermé

Vendredi : 13h15 - 16h30

Samedi : 08h00 - 12h00

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi : 09h30 - 11h30

Mardi : Fermé

Mercredi : 13h15 - 17h00

Jeudi : Fermé

Vendredi : 13h15 - 16h30

Samedi : 09h00 - 12h00

Eco point du Centre

Réservé aux personnes à mobilité réduite !

Horaires d'ouverture

Mardi de 09h30 à 11h30

Jeudi de 13h30 à 16h30



Administration communale

Place de la Couronne 1

Case postale 95

1522 Lucens

Horaires :

Lundi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Mardi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Mercredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Jeudi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 18h00

Vendredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00



	Téléphone	Fax	
Guichet d'accueil :	021/906.15.50	021/906.95.45	commune@lucens.ch
Bourse communale :	021/906.15.59	021/906.95.45	bourse@lucens.ch
Police administrative :	021/906.15.50	021/906.95.45	police@lucens.ch
Office de la population :	021/906.15.50	021/906.95.45	habitants@lucens.ch
Secrétariat municipal :	021/906.15.50	021/906.95.45	commune@lucens.ch
Service de voirie :	021/906.15.68	021/906.85.61	voirie@lucens.ch
Service technique intercommunal Lucens & Valbroye :			
	021/906.15.65	021/906.95.45	info@stilv.ch